

Je suis quelque peu étonné qu'il ait agi ainsi, mais je suppose que notre premier ministre nous réserve toujours des surprises. L'autre jour, à Toronto, à l'occasion d'un dîner-bénéfice, il a déclaré aux fidèles qui avaient eu l'audace de s'y montrer qu'essentiellement, il fallait enlever aux riches pour donner aux pauvres, comme Robin des Bois. Cependant, ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'à la vraie manière socialiste, non seulement il enlève aux riches pour donner aux pauvres; il garde toujours 10 p. 100 pour nos amis bureaucrates. C'est justement ce qui se passe actuellement. Il vole une partie de la société, bien souvent les producteurs—ceux qui produisent la richesse, découvrent les réserves et produisent du pétrole et du gaz—en disant: «Nous voulons que cela passe par les mains de nos bureaucrates afin que nos richards s'enrichissent un peu plus grâce à nos rapines».

Où le gouvernement nous mène-t-il ainsi? Il faut y songer sérieusement. Il fut un temps où notre industrie du pétrole et du gaz était l'une des plus progressistes du monde. C'était d'ailleurs un des rares secteurs de notre économie qui se portait bien. Avec des spoliations rétroactives comme celle dont il s'agit en ce moment avec ces deux motions, le gouvernement a tellement traumatisé non seulement les investisseurs étrangers—et quel sens de la diplomatie il déploie—mais aussi nos propres investisseurs pétroliers, qu'en ce moment il y a 10,000 puits en voie de forage aux États-Unis avec la participation des Canadiens, alors qu'il n'y en a que 5,000 dans notre pays. En d'autres termes, notre activité et notre compétence technique travaillent deux fois plus fort à mettre en valeur le pétrole et le gaz des États-Unis que le nôtre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'autre jour, j'ai invoqué le Règlement pour demander que la présidence envisage de scinder les motions 21 et 22. Cela figure au hansard d'il y a quelques jours. La présidence a décidé que les motions 21 et 22 pouvaient être discutées ensemble, ce qui se fait en ce moment bien sûr, et à juste titre d'ailleurs. La décision est tout à fait dans l'ordre. La présidence a également décidé que si la motion n° 21 faisait l'objet d'un vote et était repoussée, la motion n° 22 s'en trouverait automatiquement rejetée. Il ressort amplement du discours du député de York-Peel (M. Stevens) qu'il y a une différence marquée entre les motions 21 et 22. Quoi qu'on puisse dire du discours du député—il a été fort modéré à la vérité—il a bien fait ressortir la différence des deux motions. Elle est patente.

Je ne demande pas tellement que Votre Honneur décide immédiatement, si vous n'êtes pas disposé à le faire, mais que la présidence examine en temps opportun mes observations et dise si elle est disposée à accepter un changement dans la tenue du scrutin, pour que les motions 21 et 22 puissent faire l'objet de votes distincts. J'oserais dire qu'il y aura probablement accord de tous les partis.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'interviens sur le rappel au Règlement de mon collègue. Je comprends fort bien son embarras. Il ne veut pas voir les deux motions mises ensemble, pour que nous puissions faire apparaître l'opposition qui existe entre ce qu'il propose et la motion pro-canadienne que nous avançons. Je pense que le député se rend compte maintenant

de la réalité des choses, du relief que prend soudain ce qu'il demande à la Chambre. Il dit maintenant préférer que notre motion soit examinée à part, pour que les gens ne puissent parler que de la nature de ce que nous proposons, pour qu'à une autre date les députés puissent parler de sa motion n° 22 et voter séparément. Manifestement, le député trouve la mainmise qu'il propose assez gênante.

M. Waddell: Non, monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement pour répondre à cette observation?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'interprétation de la présidence fera peut-être un peu de lumière sur ce point. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) invoque le Règlement au sujet de la façon dont nous devons procéder pour le vote. Le 21 octobre j'ai déclaré que les motions n°s 21 et 22 seraient débattues ensemble puis qu'un vote sur la motion n° 21 disposerait de la motion n° 22. Maintenant, suite aux observations du député, je suis convaincu que la Chambre devrait se prononcer sur les motions n°s 21 et 22 séparément, le premier vote portant sur la motion n° 21. Cette dernière motion modifierait plusieurs lignes de l'article 27, et la motion n° 22, une des dernières lignes du même article.

● (1240)

Pour la gouverne des députés, je rappelle le commentaire 772(2) de la 5^e édition de l'ouvrage de Beauchesne qui se lit comme suit:

Les propositions d'amendement doivent indiquer la ligne du texte à modifier. Si on a déjà modifié la dernière partie de l'article il est interdit de revenir à une partie antérieure du même article. Au cas cependant où aurait été repoussée ou retirée une proposition de modification d'une des dernières dispositions d'un article, rien n'interdit de revenir à une partie antérieure à celui-ci.

Par conséquent, un vote positif sur la motion n° 21 disposera de la motion n° 22. Un vote négatif sur la motion n° 21 obligera à tenir un vote sur la motion n° 22.

M. Rose: A propos du même rappel au Règlement...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Après que la présidence a rendu une décision, un député ne peut habituellement que demander des éclaircissements.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je tiens à faire bien comprendre que mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) cherchait à faire tenir des votes distincts sur les motions n°s 21 et 22. Il n'a en rien demandé que l'on sépare les deux motions aux fins du débat comme le laissait entendre le député de York-Peel (M. Stevens).

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La chose a été réglée lorsque la décision a été rendue.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que l'intervention du député de York-Peel (M. Stevens) prouve à quel point celui-ci, les députés et tous les Canadiens sont inquiets par suite de la politique énergétique nationale proposée par le gouvernement. Cette politique crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. En fait, je me demande ce qu'elle peut bien résoudre. Pour de nombreux Canadiens, elle signifiera une facture de pétrole et de gaz beaucoup plus élevée et seulement des résultats négatifs en ce qui concerne l'objectif que tous les Canadiens espéraient atteindre, à savoir l'autosuffisance énergétique en 1990.